

Commission Locale sur l'Eau Du SAGE Orb Libron Séance du 27 Janvier 2011

L'an Deux Mille Onze, le 27 Janvier.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dûment convoquée à l'Hôtel du Département à Béziers, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres de la CLE : 55 Date de la convocation : 13 Janvier 2011

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MME DANIELLE MOUCHAGUE	*	ÉLU	MR JEAN PASCAL PELAGATTI	*	ÉLU
MR JEAN BAPTISTE GIORDANO		ÉLU	MME MARTINE BRUN		ÉLU
MR BERNARD RAYNAUD		ÉLU	MR ROBERT GELY		ÉLU
MR REMY PAILHES	*	ÉLU	MR GEORGES NOUGUES	*	ÉLU
MR JEAN MICHEL DU PLAA	*	ÉLU	MME SARAH FAURE	*	ÉLU
MR HENRI CABANEL	*	ÉLU	MR HENRI CAVALIER	*	USAGERS
MR NORBERT ETIENNE	*	ÉLU	MR JEAN GUY AMAT	*	USAGERS
MR CHISTOPHE LABORIE		ÉLU	MR HENRI MIQUEL		USAGERS
MR JEAN ARCAS	*	ÉLU	MR ROGER MARTIN		USAGERS
MR JEAN NOEL BADENAS	*	ÉLU	MR VICTOR VERGNES	*	USAGERS
MME FLORENCE TAILLADE		ÉLU	MR BORIS URSAT		USAGERS
MR BERNARD AURIOL		ÉLU	MR ERIC BELLUAU	*	USAGERS
MR GERARD GAUTIER		ÉLU	MR MICHEL PITMAN	*	USAGERS
MR JEAN CLAUDE BOLTZ	*	ÉLU	MR PASCAL GRABETTE	*	USAGERS
MME FRANCINE MARTY	*	ÉLU	Mr Andre FIEU	*	USAGERS
MR THIERRY CAZALS	*	ÉLU	MR JEAN BATTLE	*	USAGERS
MR MICHEL BOZZARELLI	*	ÉLU	MME KAREN SUTER	*	USAGERS
MR CHARLES HEY		ÉLU	MR YVES BRUNETTO	*	USAGERS
MR CLAUDE GUZOVITCH		ÉLU	MR GUILHEM JOHANNIN	*	USAGERS
MR CHRISTIAN MARTINEZ		ÉLU	MR ALEXIS LACOMBE	*	USAGERS
MR JEAN LOUIS JOVIADO	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
MR FRANCIS BARSSE	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
MR MICHEL SUERE	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DRJS34		ETAT
MR GÉRARD BARO	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE LA DDT 12		ETAT
Mr Serge LACOUCHE	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE L' AERMC	*	ETAT
MR GÉRARD LLECH		ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS	*	ETAT
MR CHRISTIAN FRANCES	*	ÉLU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA	*	ETAT
MR PHILIPPE VIDAL	*	ÉLU			

Représentant MISE: Charlotte COURBIS Représentant ARS: MORELL Catherine Représentant AERMC: CATHELIN Fabrice Représentant ONEMA: RICHARD Sylvain

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Philippe CHOPIN, Sous Préfet de Béziers

Messieurs RIPPERT Laurent, GUERRERO Alain, Mesdames ROMAN Frédérique, ROQUES Virginie, Syndicat Mixte de la Vallée des Vallées de l'Orb et du Libron; Mr ENJALBERT Pierre, Syndicat Béziers la Mer, LAFFON Christophe, Chambre d'Agriculture de l'Hérault;

OBJET: COMPTE RENDU DE LA CLE DU 27 JANVIER 2011

DELIBERATION N°11-01 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 16 DECEMBRE 2009 Le rapporteur soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2009.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce compte rendu

DELIBERATION N°11-02: COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 29 SEPTEMBRE 2010

Le rapporteur soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 29 Septembre 2010.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité, décide :

- d'approuver ce compte rendu

Deliberation n°11-03: Programme d'action de Prevention des Inondations sur l'Orb et le Libron

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI Orb), signé en décembre 2004 pour un montant total de 20 044 000 €, est en cours d'achèvement. Ainsi, le financement de la tranche 1 de la protection de Serignan (630 000 € d'acquisitions foncières) et de la tranche 2 de la protection de Valras (3 000 000 €), clôturera le programme.

Dés la mi 2008, le comité syndical du SMVOL décidait d'anticiper la préparation d'un PAPI de deuxième génération, pour terminer le programme d'Actions de Prévention sur l'Orb et élargir la démarche au Libron.

Un premier projet de programme a été élaboré dés mi 2008. Ce premier projet, validé par le comité syndical du SMVOL lors de sa séance du 30 juin 2008, est articulé autour de 6 axes d'action :

- axe 1 : amélioration des connaissances et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information :
- axe 2 : amélioration de la surveillance des précipitations et des dispositifs de prévision et d'alerte ;
- axe 3 : réduction de la vulnérabilité des personnes, bâtiments et activités implantés en zone de risque ;
- axe 4 : ralentissement dynamique des écoulements ;
- axe 5 : amélioration et développement des aménagements collectifs de protection localisée des lieux habités.
- axe 6 : conduite du programme et concertation ;

En septembre 2010, et suite à un bilan des PAPI première génération, la secrétaire d'État à l'écologie a décidé de rénover le dispositif des PAPI et de permettre ainsi d'assurer le lien avec la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. La mise en œuvre de cette directive, transposée en droit français dans le cadre de la LENE, doit aboutir d'ici 2015 à l'élaboration de plans de gestion du risque inondation à l'échelle des grands districts hydrographiques et de stratégies locales destinées à réduire les conséquences dommageables des inondations au sein des territoires à risque important d'inondation.

Le cahier des charges du nouveau dispositif nous a récemment été transmis. Ce cahier des charges fixe le cadre du nouveau dispositif d'élaboration, de sélection, de gouvernance, de portage, de pilotage et de suivi des « démarches d'élaboration des PAPI » dans ce contexte de transition préfigurant la mise en œuvre des plans de gestion et des stratégies locales

Le projet de 2008 a été travaillé pour répondre au nouveau cahier des charges.

Vous trouverez annexé au présent rapport le projet de convention du PAPI Orb Libron, sur la période 2011-2015

Après discussion, la Commission Locale sur l'Eau décide :

- de rajouter une fiche spécifique au rétablissement hydraulique de la Grande Maîre (3 absentions)
- de valider le projet de convention relatif au programme d'action de prévention des Inondations de l'Orb Libron 2011-2015 ; (unanimité)
- d'acter le portage du PAPI par l'EPTB Orb Libron ; (unanimité)
- de dire que la Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron sera le lieu de gouvernance du PAPI (unanimité)
- d'autoriser le Président de la CLE à solliciter la DREAL et le Préfet de l'Hérault pour examen de notre dossier à la première commission de labellisation qui aura lieu au printemps 2011;

DELIBERATION N°11-04: ETUDE DE DEFINITION DES DEBITS D'ETIAGE DE REFERENCE: INFORMATION SUR L'ETAT D'AVANCEMENT

L'organisation du partage de la ressource est un enjeu essentiel sur le territoire Orb et Libron. La définition des débits d'étiage de référence sur les cours d'eau constitue une première étape vers la formulation d'un partage de la ressource en eau.

Les débits d'étiage de référence sont les débits qui satisfont à la fois les besoins des milieux aquatiques et ceux des usages, irrigation et production d'eau potable.

La définition de ces débits d'étiage de référence fait l'objet d'une étude en cours. La note jointe décrit l'état d'avancement de cette réflexion.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- prend connaissance de l'état d'avancement de cette étude.

ORGANISATION DU PARTAGE DE LA RESSOURCE SUR LES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON

ETUDE DE DEFINITION DES DEBITS D'ETIAGE DE REFERENCE

A. Contexte et objectifs de l'étude

Le diagnostic réalisé au moment du dossier préliminaire du SAGE Orb Libron a mis en évidence les termes de l'enjeu ressource sur le bassin, en substance :

- L'Orb et sa nappe sont une ressource stratégique à l'échelle départementale (350 000 personnes desservies en été et 15 000 ha irrigués) ;
- La maîtrise de l'équilibre besoins ressources est incertaine en situation future, en regard des sollicitations croissantes et multiples sur cette ressource, et des prospectives sur l'évolution des besoins pour l'AEP;
- La coordination entre les territoires et les acteurs qui gèrent et utilisent la ressource Orb et les autres ressources locales, insuffisante jusqu'à présent, est une condition indispensable à la bonne gestion de ces ressources, dans le respect des écosystèmes aquatiques.

La réalisation d'une **étude de définition des débits d'étiage de référence** pour la mise en œuvre d'une gestion de la ressource dans le bassin de l'Orb constitue une étape importante dans la réflexion sur le partage de la ressource.

Compte tenu des pressions actuelles et de l'augmentation attendue de la demande en eau, la question de la **compatibilité** des débits d'étiage avec les besoins du milieu aquatique et des usages doit en effet être posée, afin d'anticiper l'évolution future et décider des solutions. Cette étude vise à répondre à cette question, en définissant les débits d'étiage de référence susceptibles de garantir la coexistence des divers usages liés à l'eau, tout en préservant les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques.

Il s'agit donc de dépasser les contraintes liées à la connaissance imparfaite de l'hydrologie et des débits prélevés et de mettre en œuvre une approche pragmatique, fondée sur les données disponibles et aussi sur l'expertise, tout en faisant état des marges d'incertitude.

Cette approche vise avant tout à bâtir des scénarios à moyen terme, en fonction d'hypothèses alternatives sur l'évolution des prélèvements, et de niveaux de satisfaction des besoins des milieux aquatiques. Sa finalité est d'apporter à la Commission Locale sur l'Eau » des éléments d'aide à la décision en vue de la définition d'un plan de gestion et de partage de la ressource.

L'étude commence par un état des lieux des connaissances des débits des cours d'eau, des usages, des prélèvements et des rejets (Phase 1 – Fonctionnement actuel à l'étiage). Elle s'attache ensuite à définir les conditions de débit d'étiage nécessaires aux usages actuels et futurs, et au bon fonctionnement du milieu aquatique, notamment pour satisfaire aux exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (Phase 2 – Analyse des besoins). Dans un troisième temps, le croisement entre les besoins des différents usages et les besoins des milieux aquatiques permet d'aboutir à la définition des DER par tronçon de cours d'eau et à la proposition de plusieurs scénarios, proposés à la CLE.

L'étude est ainsi décomposée en 5 phases :

- Phase 1 Fonctionnement actuel à l'étiage
- Phase 2 Analyse des besoins
- Phase 3 Diagnostic
- Phase 4 Scénarios
- Phase 5 Plan de gestion de la ressource.

B. Présentation des premiers résultats de l'étude

1. Découpage du bassin versant

L'étude propose de caractériser les débits d'étiage en des points « **stratégiques** » du réseau hydrographique du bassin versant appelés **points nodaux**. A ces points nodaux seront réalisés :

- La caractérisation de l'hydrologie d'étiage influencée et naturelle du cours d'eau ;
- La détermination de Débits d'Etiage de Référence (DER) :
- A terme, le suivi et le contrôle hydrologique suite à la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en période d'étiage.

1.1 Choix des points nodaux

Ces points délimitent des zones au fonctionnement homogène. Ils sont positionnés au droit des principales variations fonctionnelles et structurelles du cours d'eau (apports, prélèvements, morphologie). Leur positionnement tient compte de plusieurs critères :

- Les masses d'eau : Le positionnement des points nodaux s'appuie en première approche sur le découpage en masses d'eau superficielles établi par la DCE.
- Les confluences : Il s'agit de tenir compte des affluents ayant une incidence sur le fonctionnement hydrologique de l'Orb (exemple : Mare).
- Les prélèvements : Les prélèvements importants susceptibles d'influencer le fonctionnement d'étiage du cours d'eau conditionnent aussi le positionnement des points nodaux.
- La morphologie du cours d'eau : La localisation des points nodaux prend en compte la morphologie du cours d'eau (pente, largeur, faciès,...), qui conditionne en grande partie les besoins des milieux aquatiques en termes de débits. Les zones de transition morphologique sont des secteurs privilégiés pour le positionnement des points nodaux. Le croisement de ces quatre principaux critères a permis de positionner les points nodaux sur le cours de l'Orb ainsi que sur les affluents.

1.2 Localisation des points nodaux

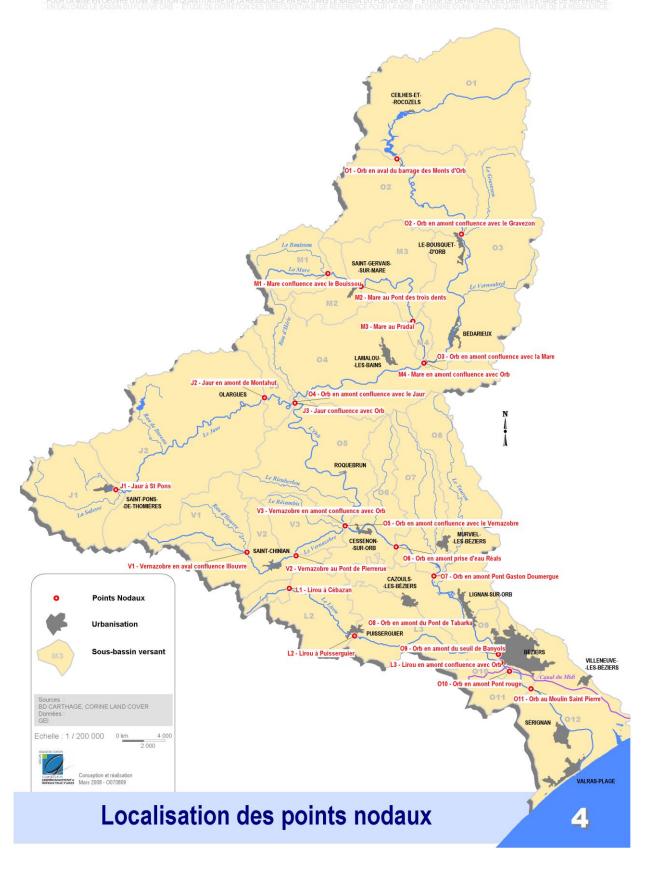
La carte de la page suivante positionne les points nodaux.

Ainsi **onze points sont positionnés sur le cours de l'Orb** en amont des principaux affluents de l'Orb ou des principaux points de prélèvement:

- Aval barrage (01): Il délimite la partie amont de la zone d'étude sur l'Orb. Il est situé en sortie de la restitution du barrage des Monts d'Orb.
- Amont confluence Gravezon (02): Le point est situé en amont du premier affluent significatif de l'Orb.
- Amont confluence Mare (03): Ce point combiné avec le point 2 permet de caractériser la zone du Bousquet d'Orb à Bédarieux. Combiné avec le point aval sur la Mare, il caractérise la confluence.
- Amont confluence Jaur (04) : Il est positionné en amont du principal affluent de l'Orb ainsi qu'en amont de la zone de gorges. Combiné avec le point aval sur le Jaur, il caractérise la confluence.
- Amont confluence Vernazobre (05): Ce point situé en amont de la confluence avec le Vernazobre marque la fin de la zone de gorges. Combiné avec le point aval sur le Vernazobre, il caractérise la confluence.
- Amont prise d'eau de Réals (06): Il est situé en amont du prélèvement de BRL. Il caractérise également la limite entre la zone de piémont et celle de plaine.
- Pont Gaston Doumergue (07) : Point à partir duquel, l'Orb présente, en étiage, un fonctionnement en une succession de plans d'eau.
- **Pont de Tabarka (08) :** Point situé en amont des principaux prélèvements AEP de la communauté d'agglomération de Béziers.
- **Seuil de Bagnols (09):**Point situé en amont du Lirou, dernier affluent significatif de l'Orb. Combiné avec le point aval sur le Lirou, il caractérise la confluence.
- Seuil de Pont rouge(O10) : Point situé en aval du prélèvement du canal du midi.
- Seuil du Moulin St Pierre (011): Limite aval de la zone d'étude. En aval du seuil, en période d'étiage, l'Orb est sous influence du niveau de la mer.

Treize autres points ont été positionnés sur les principaux affluents de l'Orb (Mare, Jaur, Vernazobre, Lirou). Un point en partie amont du cours d'eau ; un à deux points intermédiaires positionnés en fonction des zones de prélèvement ou rejet ; un point en amont de la confluence avec l'Orb.

.. ETUDE DE DEFINITION DES DEBITS D'ETIAGE DE REFERÊNCE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE BASSIN DU FLEUVE ORB...



2. Fonctionnement actuel à l'étiage

Le fonctionnement du bassin versant de l'Orb est présenté par le synoptique de la planche suivante. Il permet d'illustrer et synthétiser de façon schématique le fonctionnement actuel à l'étiage.

Afin de simplifier la présentation, le fonctionnement décrit par le synoptique correspond à une seule condition de débit : le **QMNja5** calculé sur le mois de juillet et août, grandeur proche de la valeur du QMNA5 calculée sur l'année.

Le synoptique présente la « pyramide » hydrologique de l'Orb de sa source à son estuaire. Chaque « étage » (sous-bassin) est délimité par deux points nodaux. La hauteur de l'étage est proportionnelle au linéaire de cours d'eau entre les deux points nodaux. Deux pyramides sont imbriquées, l'une en bleu foncé représentant les débits naturels, l'autre en bleu ciel représentant les débits influencés.

La largeur des étages de la pyramide est proportionnelle aux débits des noeuds avec une forme trapézoïdale fonction des variations amont/aval des débits. Au niveau de chaque étage, sont précisées 2 valeurs : en bleu foncé le débit naturel reconstitué et en bleu clair le débit influencé au point nodal. Le fonctionnement des affluents est également renseigné au moyen de pyramides présentées latéralement.

Pour chaque sous-bassin, les consommations nettes, les apports artificiels (soutien d'étiage) et les restitutions liées aux usages sont figurés par des flèches de couleur : rouge pour les consommations nettes, bleue pour les restitutions aux cours d'eau ou aux nappes d'accompagnement, vert pour le soutien d'étiage. La largeur des flèches est proportionnelle à l'importance des apports ou prélèvements nets.

La ressource naturelle en eau de surface de l'Orb apparait importante avec une productivité similaire à celle de l'Hérault de l'ordre 2.3 L/s/km² en étiage marqué (QMNja5) plaçant le bassin parmi les plus productifs en étiage de l'arc méditerranéen.

Les zones qui participent le plus aux écoulements estivaux sont celles sous influence karstique telles que la zone amont avec la source des Douzes fontaines, et la zone intermédiaire de Vieussan à Cessenon avec de multiples points d'alimentation. Elles sont complétées par des affluents aux écoulements d'étiage significatifs liés euxmêmes à des sources karstiques amont comme la Mare (Fontcaude), le Jaur (St Pons) et le Vernazobre (Malibert et Poussarou). Plus en aval dans la zone de plaine, ces écoulements sont complétés en moindre mesure par la nappe alluviale de l'Orb.

En l'état actuel, les écoulements de l'Orb sont fortement influencés en étiage par le fonctionnement de la chaine Monts d'Orb/Réals/canal du midi qui augmente nettement les écoulements (50 à 150%) sur les parties amont et intermédiaire du cours d'eau. Le soutien d'étiage des Monts d'Orb a pour objectif de compenser les prélèvements de Réals et du canal du midi tout en maintenant en aval de Réals un débit minimum de 2 m3/s. En partie aval de l'Orb (aval prise Réals), on retrouve un fonctionnement plus « conventionnel » de cours d'eau influencé avec des débits de 10 à 45 % inférieurs aux valeurs naturelles.

Globalement, la ressource en eau du bassin (débit naturel + apports Monts d'Orb) est sollicitée à hauteur de 63 % en étiage marqué (QMNja5). Hors chaine des Monts d'Orb/ Réals/ canal du midi la consommation atteint 35 % du débit naturel en QMNja5. Les affluents sont sollicités à hauteur de 53 % du QMNja5 naturel pour la Mare et le Jaur et 68 % pour le Vernazobre. Sur l'ensemble du bassin versant de l'Orb les consommations sont en majorité liées à l'irrigation représentant près de 75 % des prélèvements en QMNja5.

3. Besoins des usages

L'étude a recensé l'ensemble des prélèvements, pour l'eau potable ou l'irrigation, présents sur le bassin de l'Orb. Elle a ensuite réalisé des projections des besoins en 2020, en s'appuyant sur les travaux du BRGM réalisé dans le cadre de l'Evaluation économique du programme de mesures de gestion quantitative des ressources en eau dans l'Ouest Hérault.

Besoins en eau potable

Les scénarios d'évolution prennent en compte 2 hypothèses de développement démographique. Selon l'hypothèse considérée, l'augmentation de la population du bassin serait de 25 à 26% d'ici 2020.

Ceci se traduira par une augmentation des besoins en eau potable de 11 à 12%.

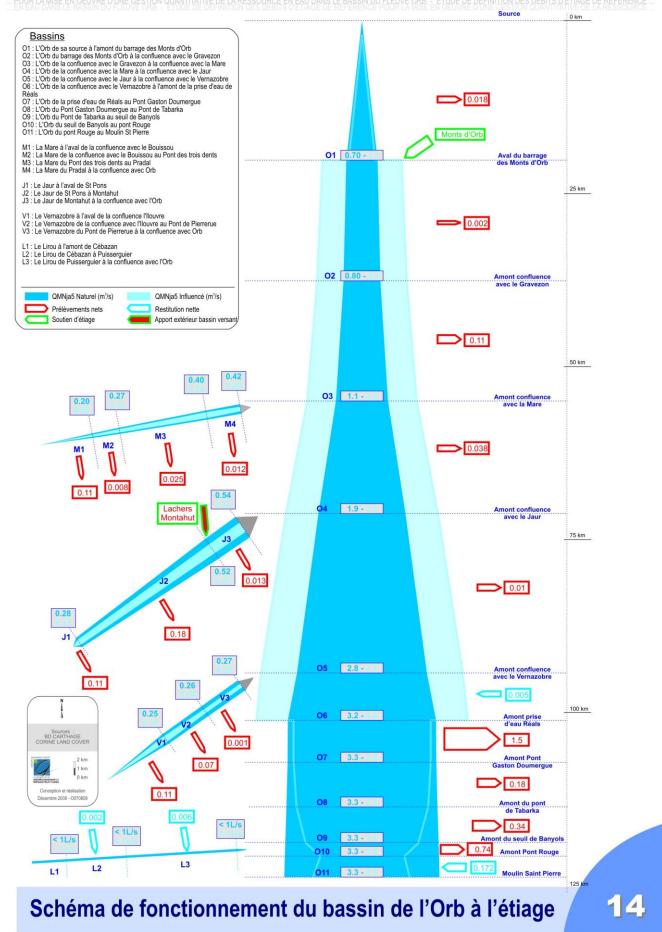
Besoins pour l'irrigation

Le scénario d'évolution retenu intègre un maintien des surfaces irriguées malgré une situation générale de déprise. Il retient une augmentation de la demande en eau pour la suppression du stress hydrique. Les besoins supplémentaires nécessaires à ces nouvelles surfaces irriquées correspondent à une augmentation des prélèvements de 5.5%.

Bilan des besoins totaux

Milliers de m3	Actuel	2020	Augmentation en m3/j	Augmentation en I/s
Prélèvements bruts	515	547	+ 32 000 m3/j	+ 370 l/s
Prélèvements nets	266	288	+ 22 000 m3/j	+ 254 l/s

. ETUDE DE DEFINITION DES DEBITS D'ETIAGE DE REFERÊNCE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE BASSIN DU FLEUVE ORB



4. Besoins des milieux aquatiques

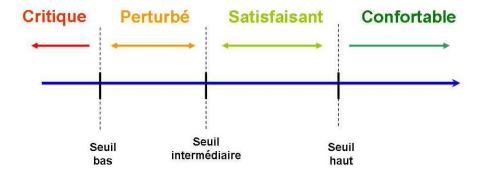
Les besoins du milieu ont été estimés en 17 points du bassin versant. Trois méthodes ont été utilisées qui permettent de relier les débits des cours d'eau aux possibilités d'habitat et de développement des communautés aquatiques.

Le recoupement des trois méthodes a donné des résultats cohérents.

Il convient toutefois d'indiquer que ces méthodes, adaptées aux cours d'eau « rapides » (tête de bassin versant), trouvnet leurs limites dans les secteurs plus lents, caractérisés par une succession de seuils (Orb aval).

Les seuils de débits

La définition des besoins du milieu aquatique ne peut se traduire par une seule valeur de débit. En effet, lors d'une diminution de débit, la réponse du milieu naturel se fait de façon graduelle. Il semble donc plus pertinent de raisonner en termes de gamme de débits traduisant une évolution du fonctionnement du milieu. De plus ces gammes permettront, après prise en compte de des besoins des usages et établissement de Débits d'Etiage de Référence, d'orienter la gestion de la ressource en eau à partir d'interventions adaptées au contexte (vigilance, restrictions ...). Trois valeurs sont donc proposées pour définir les besoins du milieu aquatique, un seuil haut, bas et intermédiaire.



Le seuil haut définit la limite entre un fonctionnement confortable où toutes les fonctions du milieu sont assurées et un fonctionnement satisfaisant présentant un état global correct.

Le seuil intermédiaire définit le passage d'un fonctionnement satisfaisant à un fonctionnement caractérisé par des perturbations plus ou moins importantes. Ceci correspond à un fonctionnement perturbé du milieu qui doit rester temporaire. Le seuil bas constitue une valeur planché en dessous de laquelle le fonctionnement du milieu est critique. Toute diminution de débit en dessous de ce seuil de façon prolongée est susceptible d'entrainer des modifications importantes pouvant être irréversibles pour l'écosystème aquatique.

Le tableau ci-après présente, aux points de référence, les valeurs seuil de débits proposées et leur pourcentage par rapport au débit mensuel minimal annuel naturel de fréquence quinquennale (QMNA5) et au débit moyen interannuel (module).

Point	Lieu	Module	Q _{MNA5ja} nat	Q _{MNA5} inf	Seuil Bas	Seuil	Seuil
		M3/s	m3/s	m3/s	M3/s	Intermédiare	Haut
				Actuel		M3/s	M3/s
01	Aval barrage	3.3	0.70	1.70	0.25	0.53	0.67
02	Amont Confluence Gravezon	4.7	0.80	2.00	0.37	0.69	0.85
03	Amont Confluence Mare	7.8	1.10	2.40	0.57	1	1.2
04	Amont Confluence Jaur	12.1	1.90	3.30	0.92	1.3	1.7
05	Amont Confluence Vernazobres	22.9	2.80	4.30	1.3	1.8	2.3
06	Amont prise d'eau réals	24.4	3.20	4.50	1.5	2	2.6
07	Pont Gaston Doumergue	24.8	3.30	3.0	1.6	2	2.7
M1	Mare aval Bouissou	1.2	0.20	0.09	0.1	0.16	0.2
M2	Mare Bouissou-Pont des 3 dents	2.0	0.27	0.15	0.14	0.2	0.27
M3	Mare Pont des 3 dents - Pradals	3.2	0.40	0.26	0.22	0.34	0.40
M4	Mare Pradals –Orb	3.4	0.42	0.20	0.23	0.36	0.42
J1	Jaur aval St Pons	1.6	0.28	0.13	0.12	0.16	0.21
J2	Jaur de St Pons à Montahut	4.7	0.52	0.23	0.24	0.35	0.40
J3	Jaur de Montahut à l'Orb	10.3	0.54	0.25	0.25	0.36	0.42
V1	Vernazobres aval conf Illouvre	0.30	0.25	0.14	0.14	0.21	0.25
V2	Vernazobres Conf Illouvre- Pont Pierrerue	0.93	0.26	0.09	0.14	0.21	0.25
V3	Vernazobres Pont Pierrerue - Orb	1.2	0.27	0.09	0.14	0.21	0.25

Ces résultats mettent en évidence des secteurs dores et déjà « tendus » (sous ou proche du seuil bas)

- La Mare;
- Le Jaur ;
- Le Vernazobres

A noter que pour le point 07 (Orb Aval Réals), la valeur du module annuel influencé des apports de Montahut est estimé à 24.4 m3/s.

5. Suite de l'étude

L'étude se poursuivra de manière à présenter à la CLE des scénarios de débit d'étiage de référence avec à chaque fois les implications pour les usages (prélèvements, rejets,...), la gestion hydraulique des ouvrages et les investissements à prévoir pour atteindre ces DER.

Une fois ce choix effectué, la gestion de l'eau à mettre en place sur le bassin pour atteindre ces débits sera définie dans un schéma de partage de la ressource, avec mesures de gestion et investissements quantifiés, chiffrés , phasés.

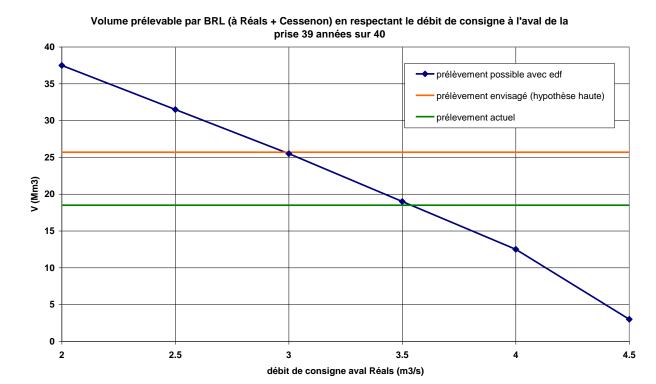
DELIBERATION N°11-05: PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA GESTION DES VOLUMES STOCKES DANS LE BARRAGE DES MONTS D'ORB

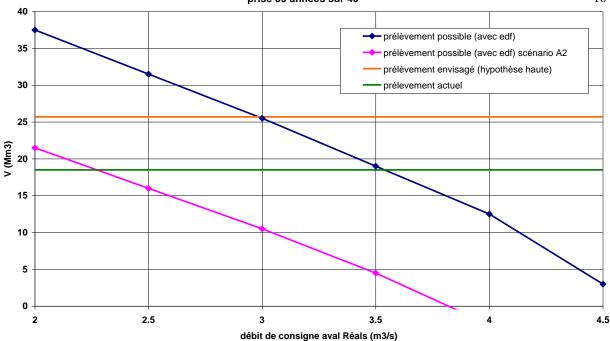
Dans le cadre du contrat de rivière Orb 2006-2010 et de la démarche Aquadomitia, BRL Ingéniérie, a diligenté « l'étude sur les perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb »

Cette étude permet de déterminer la marge de manœuvre pour plus utiliser le barrage dans ses usages de régulation. Elle permet d'apporter les réponses aux questions suivantes :

- 1. Quel volume reste t-il dans le barrage une fois satisfaite la fonction nominale ? en situation actuelle. En situation future ?
- 2. Etant donné un niveau de prélèvement, quel débit de consigne peut t on satisfaire ? ou Etant donnés des débits de consigne, quel volume peut on prélevé.

Les courbes suivantes résument les réponses à ces questionnements.





L'analyse des résultats montre que :

- En état actuel, le barrage répond à sa fonction nominale chaque année
- Il se remplit complètement 39 années sur 40 (au 1er juin)
- Il reste un volume résiduel d'au moins 16 Mm3 (au 30 septembre) 39 années sur 40 (situation actuelle)
- A moyen terme (et à climat constant) le barrage peut satisfaire la croissance des prélèvements de la concession régionale, tout en conservant des volumes pour d'autres fonctionnalités (hausse des exigences de débits biologiques, besoins AEP aval, ...)
- La sécurisation par AQUA DOMITIA permet de garantir la satisfaction de tous les usages à moyen ou long termes, (changement climatique, forte croissance des besoins, changement stratégie EDF...) et une 2ème ressource en cas d'accident qualitatif (pollution)

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- prend connaissance de l'état d'avancement de cette étude.

Béziers, le 27 Janvier 2011

Le Président De la CLE du SAGE Orb Libron

Jean Noël BADENAS